



CLARIFICATION DES CONCEPTS

FAE J3

YANN MALEVILLE CPD-ASH





EVOLUTION DU CADRE LEGAL FAVORISANT LA SCOLARISATION DES ELEVES A BESOINS ÉDUCATIFS PARTICULIERS



Le concept
d'éducabilité

Tous les êtres
humains
peuvent
apprendre.

Le concept d'éducabilité

« L'enfant doit être éduqué pour devenir un être social »

Jean-Jacques Rousseau – 1762 - *Emile ou De l'éducation*

« L'éducabilité est d'abord le principe « logique » de tout activité éducative : si l'on ne postule pas que les êtres que l'on veut éduquer sont éducables, il vaut mieux changer de métier »

Philippe Meirieu

Interview Eric Plaisance.

Concept d'éducabilité



- Texte de référence créant la politique publique sur le handicap
- 3 droits fondamentaux pour les personnes handicapées, enfants et adultes :
 - le droit au travail
 - le droit à une garantie minimum de ressource par le biais de prestations
 - le droit à l'**intégration** scolaire et sociale.

Loi de 1975

Présentée par Simone Veil, Ministre de la santé.



1927-2017



- Abandon terme de handicap pour ne parler que de ***besoin éducatif particulier***.
- Penser la différence à l'école en termes de réponse aux difficultés scolaires et non sur la base de l'origine des difficultés.
- Il distingue trois types de besoins :
 - besoins d'aménagement pour **accéder aux enseignements**,
 - besoins d'aménagement **dans les programmes**
 - besoins d'attention particulière à **l'organisation sociale et au « climat émotionnel »** dans lesquels les apprentissages prennent place.

Le rapport Warnock

Préparé par la Commission
britannique de l'éducation en 1978



Mary Warnock (1924-2019)



- Création des **MDPH**
- Le droit à compensation: aide humaine, technique ou animale, aménagement du logement ou du véhicule, en fonction du projet de vie formulé par la personne handicapée.
- La scolarité: La loi reconnaît à tout enfant porteur d'un handicap le droit d'être inscrit en milieu ordinaire, **dans l'école la plus proche de son domicile.**
- La loi reconnaît également aux enfants qui ont des besoins spécifiques le droit de bénéficier d'un accompagnement adapté. **Les établissements et services du secteur médico-social complètent le dispositif scolaire ordinaire.**
- L'égalité des chances entre les candidats handicapés et les autres candidats en donnant une base légale à l'aménagement des conditions d'examens
- Mise en place **du PPS, des ESS, des enseignants référents, des AVS.**
- La personne handicapée doit pouvoir accéder à tous les bâtiments recevant du public et évoluer de manière continue, sans rupture.

La loi pour l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2005

Gouvernement Raffarin



Illustration des
changements
apportés par la loi
du 11 février 2005.

*Extrait du
documentaire « L'école
pour tous ? » réalisé
dans le cadre du projet
Université Ouverte des
Humanités Grenoble*



Paul BLANC

Sénateur, rapporteur de "La scolarisation
des enfants handicapés"

- L'éducation est la première priorité nationale.
- Veille à **l'inclusion scolaire** de tous les enfants, sans aucune distinction.
- Pour garantir **la réussite de tous**, l'école se construit avec **la participation des parents**, quelle que soit leur origine sociale.
- Coopération avec le médico-social
- **Le PAP**: Plan d'Accompagnement Personnalisé

Loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République

Gouvernement Jean-Marc Ayrault,
Loi proposée par M Peillon Ministre
de l'Education Nationale



Loi de 2013

LOI D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION POUR LA REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE.



- Création des SDEI : 9 personnes sur le département
Site internet du SDEI : <https://mediascol.ac-clermont.fr/ien-ash-cantal/>
- Formation initiale d'adaptation à l'emploi
- Création des PIAL
- Une coopération plus étroite avec le secteur médico-social
- Mise en place d'équipes mobiles d'appui médico-social aux établissements scolaires pour la scolarisation des enfants en situation de handicap :

- EMAS
- EMA
- PICOCAP

+ externalisation des UE sur le milieu ordinaire (2016)

La loi 2019 : Pour une École de la confiance

Gouvernement Edouard Philippe

Loi proposée par M Blanquer Ministre
de l'Education Nationale





ETAT DES LIEUX SCOLARISATION ÉLÈVES HANDICAPÉS



POPULATION HANDICAPÉE EN FRANCE

12 millions de Français au total

20% de la population
jusqu'à 40% de la population en
prenant en compte les situations de
handicap temporaires



- 13,4% des Français ont une déficience motrice ;
- 11,4% sont atteints d'une déficience sensorielle (perte partielle ou totale d'un sens) ;
- 9,8% souffrent d'une déficience organique (liée aux organes vitaux) ;
- 6,6% sont atteints d'une déficience intellectuelle ou mentale ;
- 2 à 3% de la population utilise un fauteuil roulant.

Elèves accompagnés

Situation départementale

Nombre AESH	250
Elèves accompagnés	523

2017-2019 : un effort redoublé pour accueillir toujours plus d'enfants accompagnés à l'école

Évolution du nombre d'élèves en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire

Source : Depp- MENJ

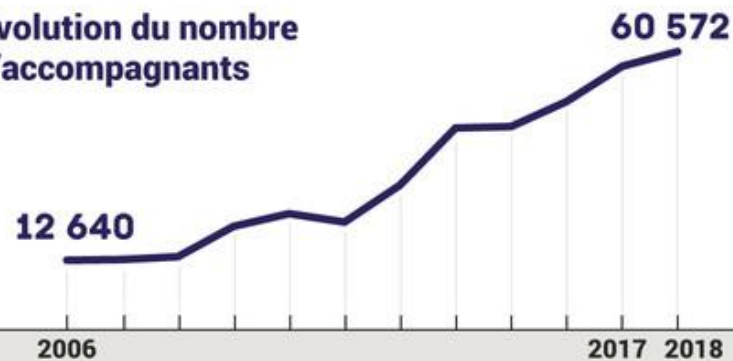


x2

2 fois plus d'élèves en situation de handicap scolarisés depuis 2006

Évolution du nombre d'accompagnants

Source : Dgesco- MENJ



x5

5 fois plus d'accompagnants depuis 2006

Etat des lieux
scolarisation élèves en
situation de handicap
en France

Rentrée 2021

- 400 000 enfants en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire. **Augmentation de 19 % en 5 ans**

- 120 000 AESH. **Nombre d'AESH doublé depuis la rentrée 2018.**

La formation initiale des enseignants aux besoins éducatifs particuliers devient obligatoire : 25 heures de formation minimum.

AESH bénéficient d'une formation d'adaptation à l'emploi de 60 heures.

• **350 Ulis** sont créées à la rentrée. Depuis 2017, 1 300 Ulis ont été créées de l'école élémentaire au lycée.

• **Ouverture de nouvelles UEE :**

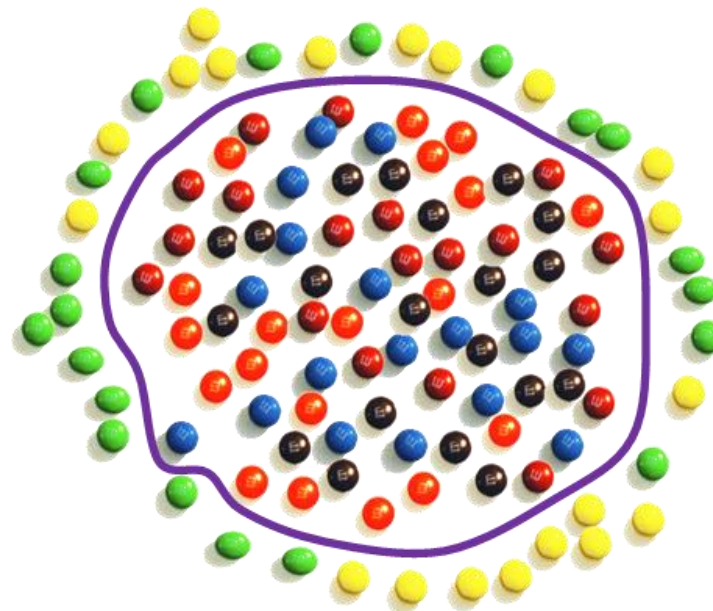
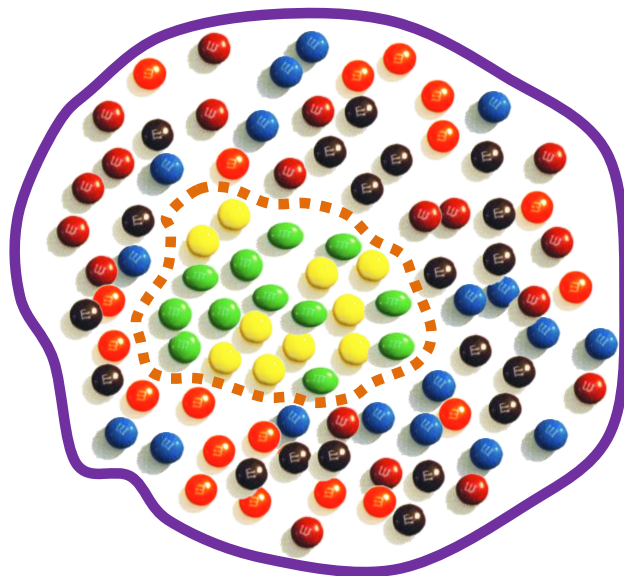
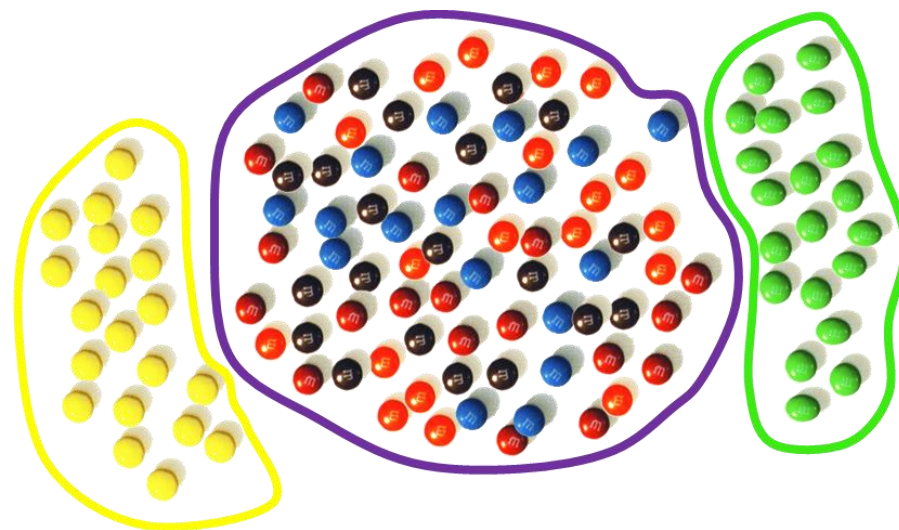
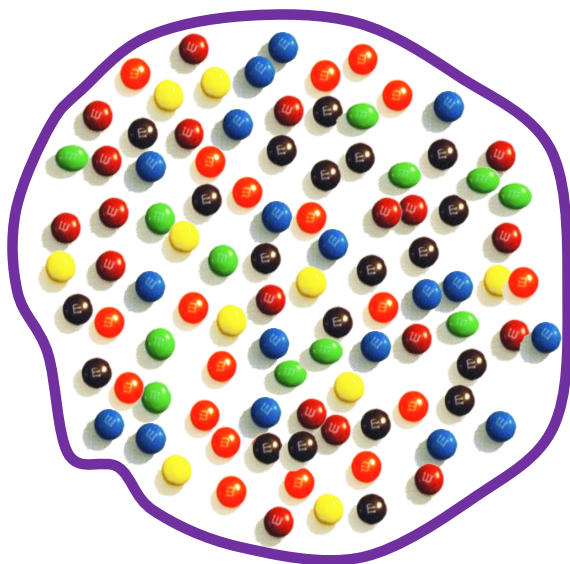
- **89 unités d'enseignement TSA; 5 UEE polyhandicap** supplémentaires sont ouvertes, avec l'objectif d'ouvrir une UEE par académie d'ici à 2023.



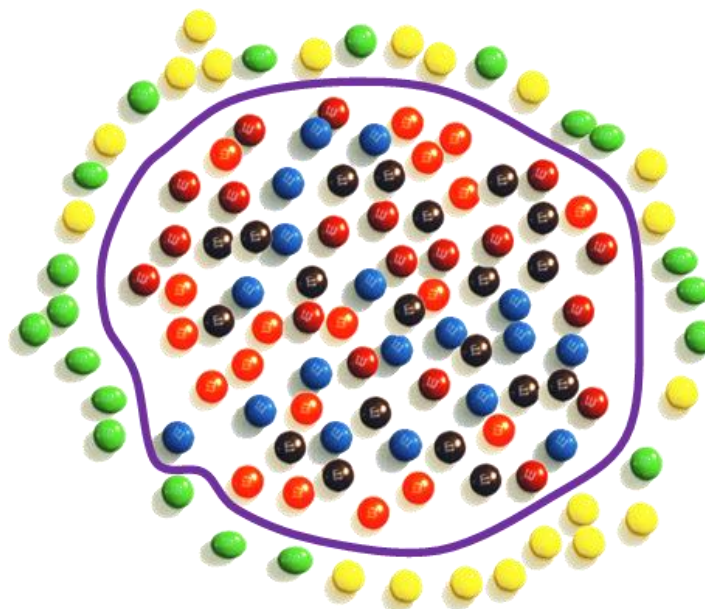
CONCEPTS CLÉS



DES CONCEPTS
LIES A LA
SCOLARISATION
DES ELEVES A
BESOINS
EDUCATIFS
PARTICULIERS



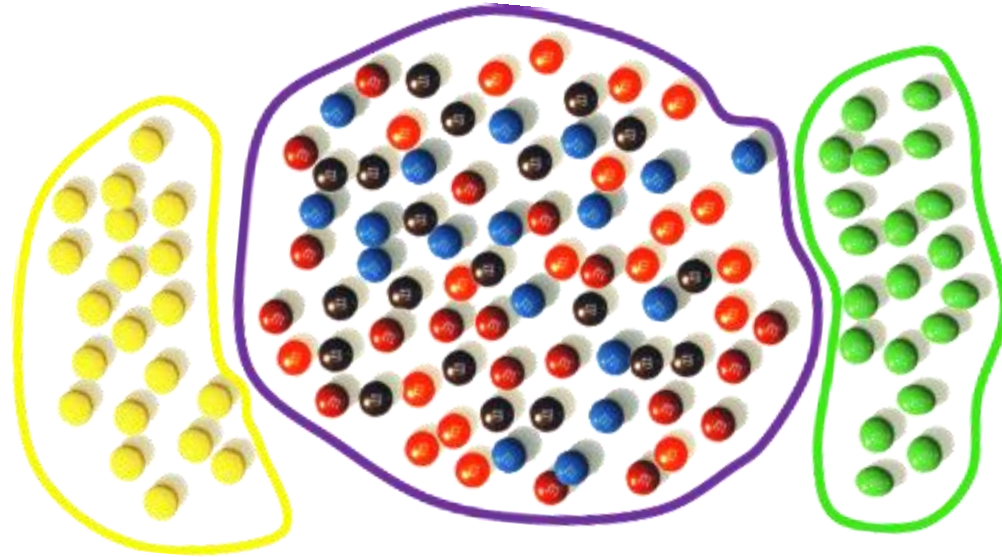
Logique d'exclusion 1909-1965



La différence est **ignorée**,
ces enfants ne sont pas scolarisés,
ni scolarisables.



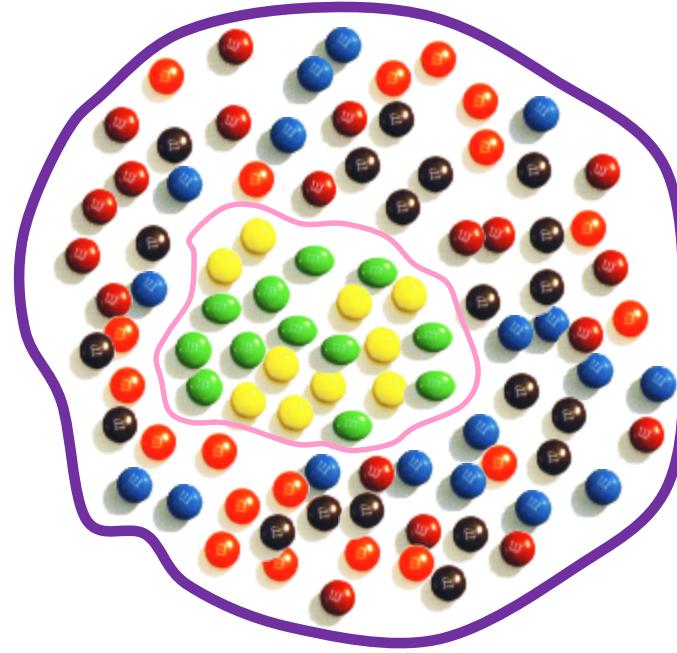
Logique de ségrégation 1965-1975



La différence est **reconnue**
mais accueillie dans des établissements
spécialisés. On pense qu'il faut
des réponses extraordinaires
pour ces enfants extraordinaires.
Les réponses se fondent sur le déficit.



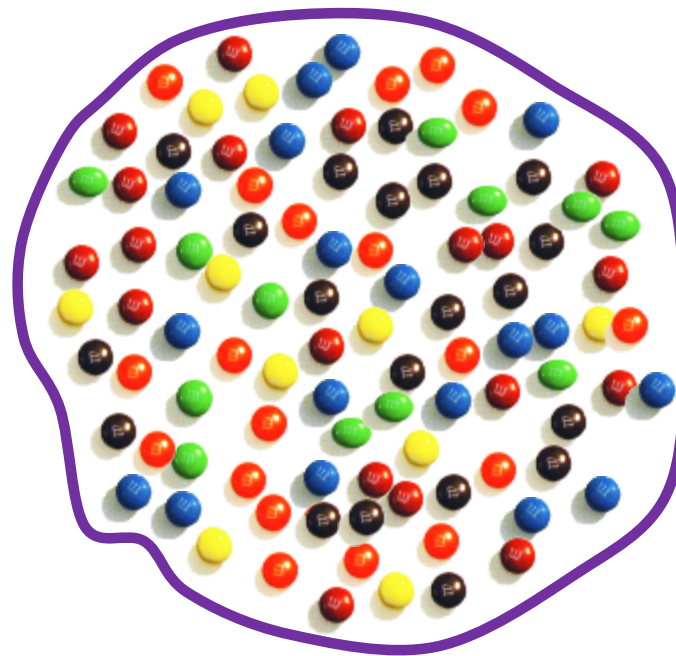
Logique d'intégration 1975-2005



La différence est **acceptée** et accueillie
dans les établissements **ordinaires**,
mais dans des structures **fermées**.
Les enfants doivent montrer
leur **capacité à s'adapter**.

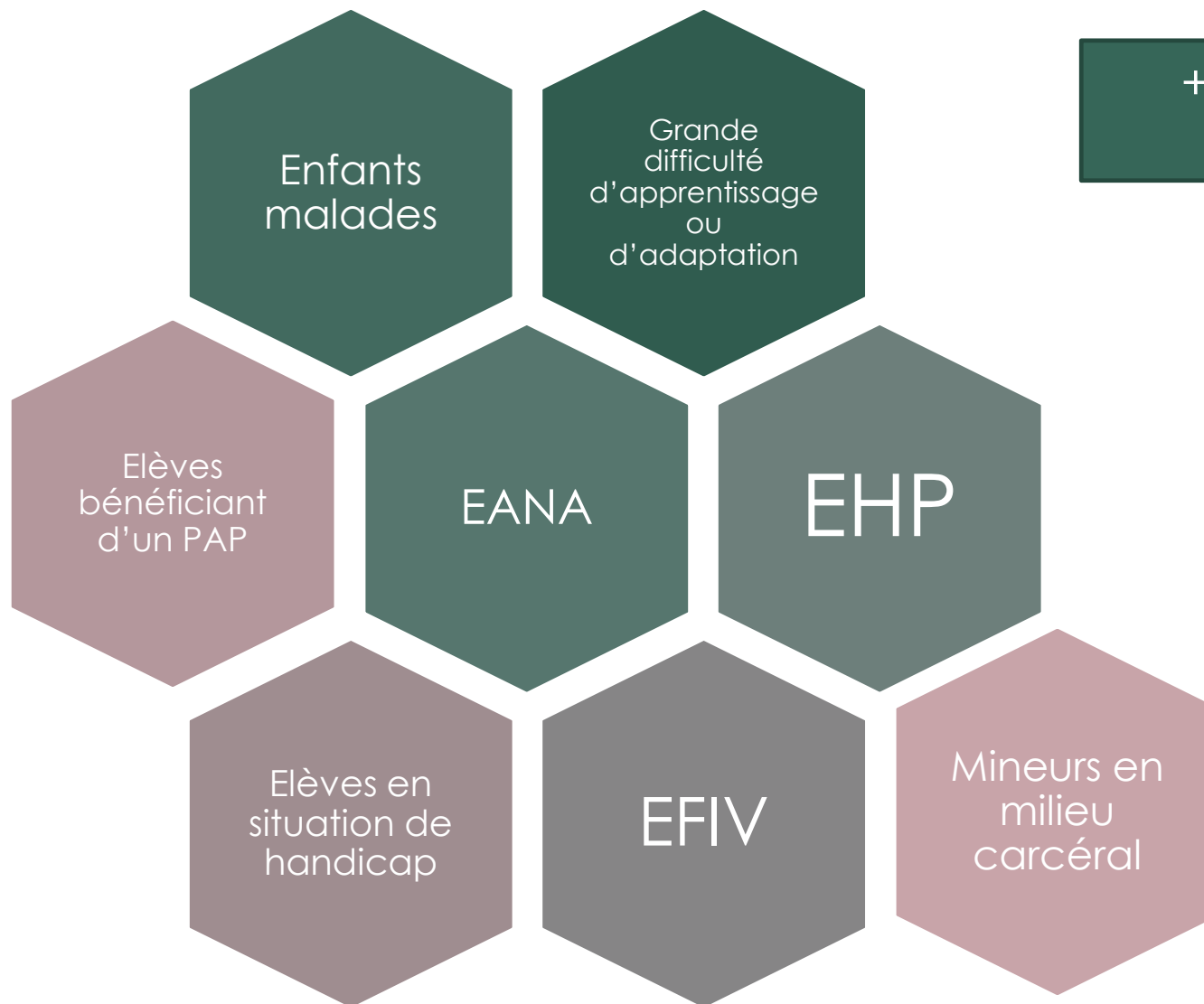


Logique
inclusive
2005-...



L'école pour tous **accueille** la diversité.
Elle **s'adapte** à chacun en se basant sur
l'analyse de leurs besoins et en
s'appuyant sur leurs compétences.



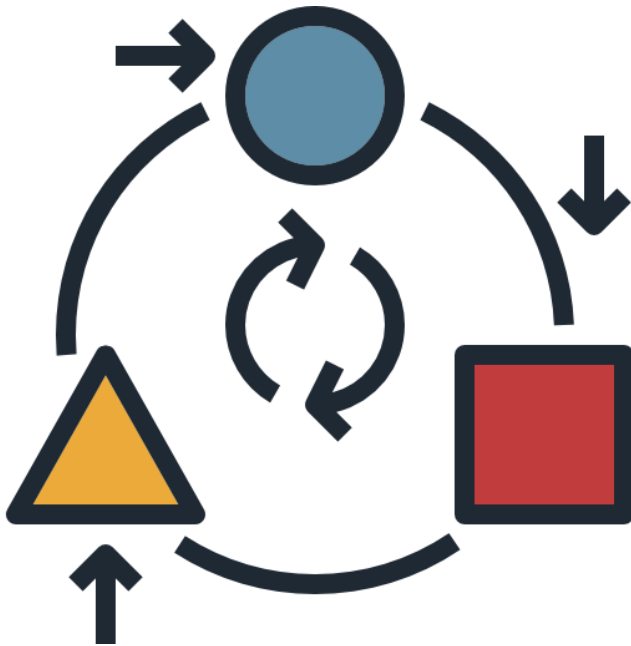


+ élèves en situation familiale ou sociale difficile + ...

TOUS EBEP ?



PRINCIPES CONCERNANT L'ÉCOLE INCLUSIVE



- L'école inclusive n'est pas l'intégration « poussée ». Construire une école inclusive suppose une rupture paradigmatique: passer d'une école qui se mérite à une école pour tous, d'une approche centrée sur les déficits à une approche centrée sur les besoins...
- L'école inclusive comme projet pour l'école. Il permet la construction d'un « **idéal** » (Albéro 2010) qui met les acteurs en mouvement.



Modèle déficit versus inclusif

Modèle centré sur le déficit

C'est à l'enfant de s'adapter

La déficience est centrale

Le diagnostic et le traitement par des spécialistes médicaux sont centraux

Les professionnels se posent davantage la question de « comment faire disparaître la différence? »

Modèle inclusif

Le lieu d'accueil s'adapte

L'enfant en situation de handicap est d'abord un enfant

Les parents sont les 1ers éducateurs et restent les experts de l'éducation de leur enfant

Les professionnels cherchent à comprendre comment l'enfant fonctionne dans le groupe et quels ajustements sont souhaitables à réaliser au bénéfice de cet enfant et de tous les autres enfants



Vers l'école inclusive : la prise en compte des besoins éducatifs particuliers

L'entrée médicale

Le diagnostic

Le trouble

Le handicap

L'incapacité

L'entrée pédagogique

Prise en compte des **besoins** particuliers de l'élève

Le **besoin éducatif particulier** est un concept intrinsèquement **pédagogique** relevant de la compétence et de la responsabilité des enseignants et de l'Ecole.



Interview Charles
Gardou.

Notions d'inclusion et
d'école inclusive



POUR CONCLURE

